

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article280>

Fos pou Cédric ANNICETTE

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : vendredi 26 mai 2006

Mis à jour le : mercredi 4 juin 2008

UGTG.org

Comité de soutien à Cédric ANNICETTE et aux populations stigmatisées de Saint Martin et de la Guadeloupe

Mesdames,
Messieurs,
Chers Camarades et Amis

Comme vous le savez, après l'audience de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Basse-Terre le 11 mai dernier, le prononcé du délibéré a été renvoyé au 24 mai. Comme les 13 avril et 11 mai, les parents et membres du Comité de Soutien ont fait le déplacement.

Ainsi que les avocats de Cédric, **Me A. Manville** et **Me R. Ezelin** l'ont prévu, **la chambre a confirmé l'ordonnance de placement sous contrôle judiciaire pris par le juge des libertés et de la détention le 13 avril 2006.**

Vous imaginez aisément le soulagement de Cédric, de tous les parents et membres du Comité présents au Palais de Justice. C'est une partie liminaire qui est gagnée contre le Parquet, la veuve et les parents du gendarme (constitués en partie civile), l'association de défense des droits des militaires et les gendarmes de St-Martin ; en raison de la fragilité du dossier certes, mais aussi de notre mobilisation.

Au vu de l'acharnement de la partie civile et ses complices de l'association des militaires à envoyer Cédric Annicette en détention préventive, un pourvoi en cassation n'est pas à craindre. Aussi nous devons rester vigilants et mobilisés non seulement autour du jeune Cédric, mais aussi de tous les témoins, actuellement objet de harcèlement de la part des gendarmes de Saint-Martin.

Rappelons au regard des charges retenues contre le jeune Cédric, que :

- À ce jour, l'enquête reste confiée à la brigade de gendarmerie de St-Martin dont nombre de gendarmes, collègues et amis de M. Clin se sont exprimés avec un parti pris sans équivoque sur le site de l'ADEFDROMIL.
- L'instruction semble passer sous silence le comportement singulier et à terme la responsabilité du gendarme Clin (en service) et donc de l'État dans l'accident.

À chacun et à tous, nous disons merci.

A bientôt !